Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico **Herausgeber:** Association Pro Aventico (Avenches)

Band: 38 (1996)

Rubrik: Chronique des fouilles archéologiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique des fouilles archéologiques 1996

Jacques Morel
Pierre Blanc
Philippe Bridel
Christian Chevalley
Jean-Paul Dal Bianco

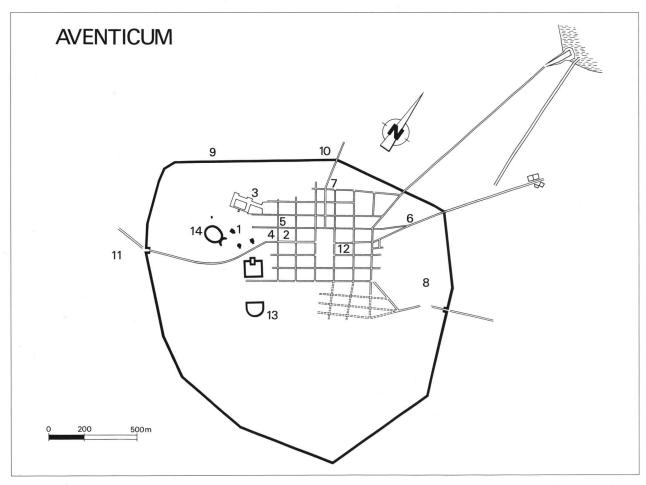


Fig. 1. Plan schématique d'Aventicum. Situation des fouilles et des restaurations de 1996. 1: Temple de Derrière la Tour. 2: Insula 20 / habitat, voirie. 3: Palais de Derrière la Tour / habitat, artisanat, sépulture. 4: Insulae 13 et 19 / habitat, thermes publics. 5: Insula 14 / voirie. 6: A la Maladaire / habitat. 7: Aux Conches Dessous / voirie. 8: Creux aux Patrons / habitat. 9: Sous-Ville / drainages. 10: Derrière les Murs / voirie. 11: Sur Fourches / voirie, nécropoles, habitat. 12: Insula 29 / thermes de Perruet (restauration). 13. Théâtre (entretien). 14: Amphithéâtre (entretien).

1. AVENCHES / Derrière la Tour, avenue Jomini 1-5

Temple gallo-romain.

CN 1185, 569'870/192'380.

Avril-août 1996; octobre 1996.

Ensembles MRA: AV 96/9951-9952; 9984-10050; 10101-10131.

Fouille de sauvetage (pose de canalisations); sondages de vérification et fouille de surface programmés. Surface fouillée env. 400 m². Investigations, documentation: C. Agustoni, P. Blanc, Ch. Chevalley, J.-P. Dal Bianco et J. Morel.

Le projet d'équipement de parcelles à bâtir dans la région archéologique de *Derrière la Tour* (fig. 1, 1) a été l'occasion de dégager partiellement le soubassement d'un nouvel édifice religieux érigé une quarantaine de mètres en contrebas de l'amphithéâtre, au voisinage du temple rond et de celui de la Grange-des-Dîmes (fig. 2, 1).

Ces investigations ont mis en évidence les maçonneries souvent mal conservées d'un monument à plan centré orienté vers l'est et de dimensions hors tout de 24 x 17,20 m (fig. 3). La cella dessine un carré de 8 m de côté et possède un mur de subdivision arrière flanqué d'un massif rectangulaire centré correspondant peut-être au socle de la statue de la divinité consacrée (fig. 3, 1). La galerie périphérique est délimitée par un mur de stylobate large de 1,25 m. Plusieurs éléments de sa colonnade en calcaire ont été récoltés dans les niveaux de démolition. A l'est, le dispositif d'entrée est marqué par une galerie plus large (3,50 m contre 2,55 m pour les trois autres branches), précédée d'un podium encadrant un escalier (8,65 x 6,90 m) dont ne subsistent que les quatre murs de soutènement parallèles (fig. 3, 2). Le temple était également doté d'une petite annexe latérale (2,50 x 2,10 m) alignée sur la galerie de façade à l'angle sud-est (fig. 3, 3).

Les niveaux de circulation de la cella et de la galerie, non préservés, ont été surélevés de plus de 1 m par rapport au sol de l'aire sacrée. Les remblais mis en place renfermaient un matériel de l'époque claudienne qui fournit un terminus post quem pour la construction du temple. Celui-ci s'inscrit à l'intérieur d'un péribole légèrement trapézoïdal de plus de 1'000 m², délimité par un mur maçonné (fig. 3, 4) dont l'extension orientale demeure inconnue. En ce qui concerne la fermeture méridionale, nous n'en connaissons qu'une courte portion à l'angle sud-ouest (fig. 3, 5). Son tracé reste par conséquent aléatoire, d'autant que l'imposante maçonnerie apparue en limite de fouille, à proximité du temple et orientée différemment de celui-ci (fig. 3, 6), semble indiquer le développement d'un second édifice – temple ou annexe – dans la partie sud du péribole.

Outre la quarantaine de monnaies et la vingtaine de fibules récoltées, il faut également signaler la découverte, dans la couche de démolition du temple, d'un fragment

d'inscription sur calcaire blanc et de quelques vestiges de la statuaire qui ornait le sanctuaire. A l'image du doigt en argent d'une statue devant mesurer entre 0,80 m et 1 m de hauteur (fig. 4), ces trouvailles sont malheureusement trop fragmentaires pour pouvoir identifier la divinité vénérée.

Sur la moitié arrière du temple (fig. 5), la fouille des niveaux sous-jacents a révélé un ensemble de trous de poteaux en partie rattachés à des foyers (fig. 3, 7) et à un sol de galets. Cette aire empierrée scellait à son tour une fosse (fig. 3, 8), une urne (fig. 3, 9) ainsi que l'empreinte des piquets d'un édicule rectangulaire, de plus de 2,80 m de long pour 1,50 m de large (fig. 3, 10), témoins des premiers aménagements cultuels. Le mobilier associé à ces installations permet de situer la première occupation du sanctuaire à la période augustéenne. Celui-ci était alors entouré d'une palissade que signalent plusieurs trous de poteaux présents sous les fondations du mur de péribole de la phase monumentale (fig. 3, 11).

Une autre découverte d'importance est l'amorce d'un deuxième enclos situé à l'arrière du sanctuaire et aligné sur celui-ci (fig. 3, 12); cela laisse ainsi présager l'existence d'un autre temple situé plus en amont, à la hauteur de l'amphithéâtre. Le passage – ou galerie – qui séparait les deux périboles est large de 2,40 m et possède un sol de mortier (fig. 3, 13). Des transformations ultérieures ont amené la fermeture de son extrémité nord (fig. 3, 14) ainsi que la mise en place d'un mur de doublage pour l'angle nord-est de l'enclos amont (fig. 3, 15), à l'endroit même où celui-ci recoupe une grande fosse circulaire (4,70 m de diamètre) renfermant un mobilier de la deuxième moitié du I^{er} s. av. J.-C. (fig. 3, 16). Ces réaménagements extérieurs ont également inclus l'édification d'un mur de terrasse oblique au nord-est (fig. 3, 17).

Aucune trace apparente d'aménagements postérieurs à l'époque romaine n'a été décelée sur la portion explorée. On notera toutefois la présence, dans les niveaux de démolition du temple, de quelques monnaies du IV^e s. qui indiquent une fréquentation du site au Bas-Empire.

J. Morel FPA – MHAVD

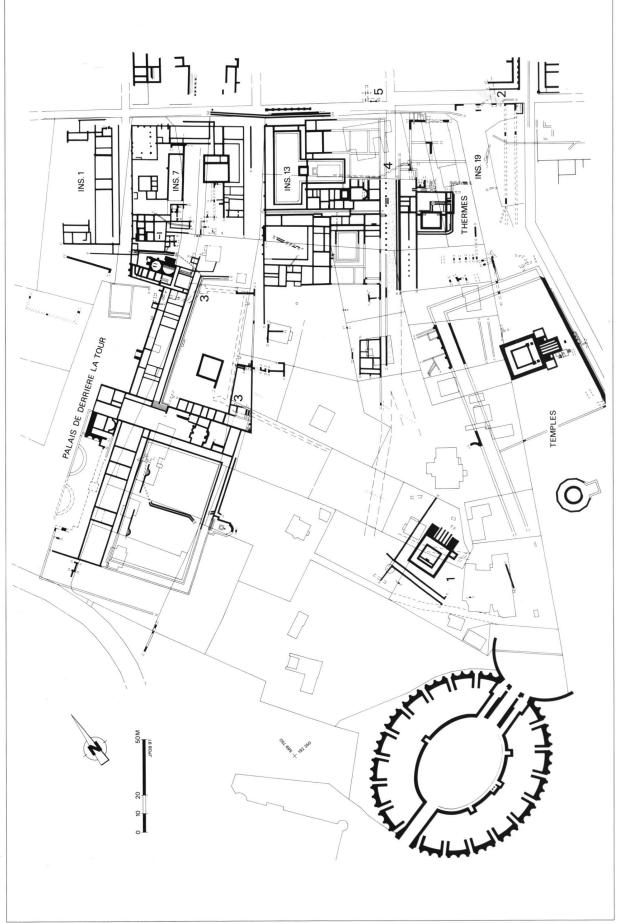


Fig. 2. Extrait du plan archéologique d'Aventicum. Région de Derrière la Tour, quartiers ouest (150-200/250 ap. J.-C.). Les chiffres renvoient au texte.

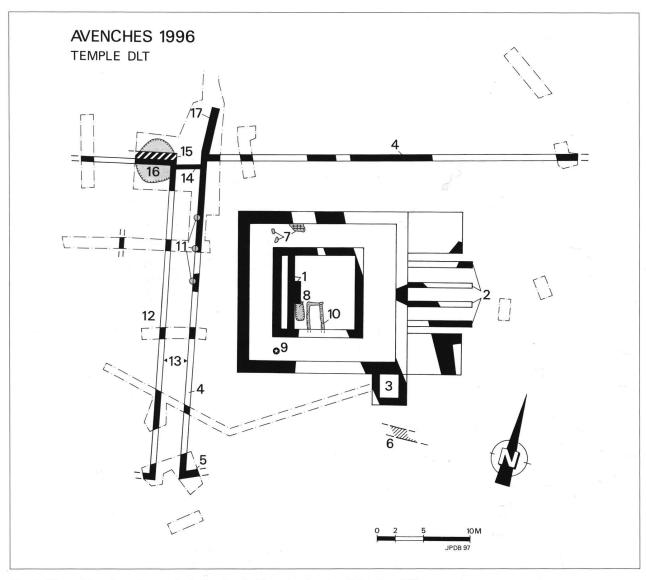


Fig. 3. Plan schématique du temple de Derrière la Tour, état janvier 1997. Les chiffres renvoient au texte.

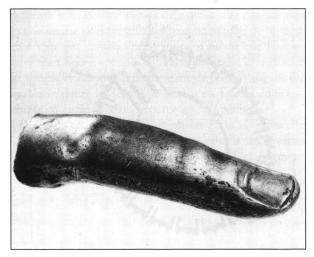


Fig. 4. Avenches / Temple de Derrière la Tour. Doigt en argent d'une statue (féminine?). Longueur conservée: 41 mm. Inv. 96/9951-1. Photo J. Zbinden, Berne.

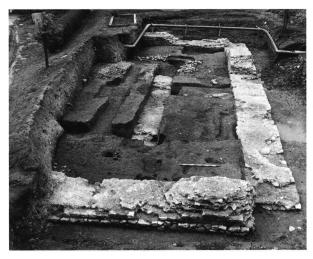


Fig. 5. Avenches / Temple de Derrière la Tour. Les fondations de la partie arrière du temple et les vestiges des aménagements cultuels d'époque augustéenne. Vue du nord.

2. AVENCHES / Insula 20

Habitat, voirie.
CN 1185, 570'100/192'600.
Août-octobre 1996.
Ensembles MRA: AV 96/10051 et suivants.
Fouille programmée (travaux de drainage). Surface fouillée env. 200 m².
Investigations, documentation: P. Blanc.

Références bibliographiques: BPA 20, 1969, p. 70.

La pose d'un nouveau collecteur des eaux de drainage de la région du Cigognier a motivé la fouille préalable d'une bande de terrain longue de 80 m env. pour une largeur moyenne de 3 m, s'étirant du nord-est au sud-ouest dans la partie médiane de l'insula 20 (fig. 1, 2). L'intervention a eu lieu à une dizaine de mètres au nord de deux secteurs fouillés en 1966 et 1967 en bordure du decumanus maximus. A cette occasion avaient été notamment dégagés les vestiges relativement bien conservés d'habitations en bois soupçonnées de remonter aux premières années de la ville romaine. Outre l'établissement d'une séquence stratigraphique rendant compte des différentes étapes de développement qu'a connu ce quartier en relation avec la voirie (fig. 2, 2), la mise en évidence et la datation de ces premiers aménagements a constitué l'objectif prioritaire de cette campagne.

Les restes de plusieurs sablières basses de sapin blanc, quelques pointes de piquet et un foyer de tegulae adossé à une paroi ont été mis au jour dans la partie occidentale de la tranchée (fig. 6), en bordure du cardo commun aux insulae 19 et 20. Les analyses dendrochronologiques portant sur plusieurs échantillons situent leur établissement dans la première décennie du Ier s. ap. J.-C. avec une date d'abattage concordante en automne/hiver 6/7 ap. J.-C. (réf. LRD 96/R4176). Des couches d'occupation et de démolition contemporaines ont été observées sur l'ensemble du secteur fouillé et ont livré un riche mobilier en cours d'étude (céramique, fibules, monnaies). L'orientation et la disposition de ces premières constructions (habitations dotées de portiques de façade donnant sur la rue) seront respectées par les édifices maçonnés des périodes suivantes, témoignant ainsi de la mise en oeuvre d'un plan d'urbanisme remontant aux origines de la cité helvète sous le règne d'Auguste.

La construction des bâtiments qui supplantent ces premières maisons est précédée de travaux de terrassement rehaussant les niveaux de circulation de 50 à 80 cm et qui visaient à assainir le terrain sur tout le secteur. Ces nouvelles habitations qui, dans un premier temps, se caractérisent par l'adoption d'une architecture mixte, se développent autour de deux cours intérieures ou jardins qui ont notamment livré plusieurs blocs de grès provenant d'un caniveau extérieur démantelé ainsi que les restes d'un puits

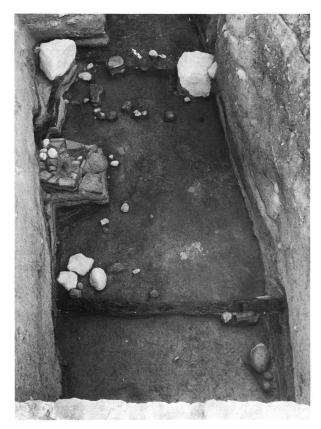


Fig. 6. Avenches / Insula 20. Vestiges des constructions en bois d'époque augustéenne (6/7 ap. J.-C.). Vue de l'ouest.

doté dans sa partie inférieure d'un caisson en bois dont une partie a pu être prélevée pour conservation.

Le report des vestiges exhumés au plan archéologique de ce secteur devrait permettre, malgré l'exiguïté des observations, de donner une image plus claire de l'occupation de ce quartier voisin des grands thermes de l'insula 19 et riverain du principal axe de circulation menant au forum. Cette intervention fera l'objet d'un prochain rapport circonstancié.

P. Blanc FPA

3. AVENCHES / Palais de Derrière la Tour

Habitat, artisanat, sépulture.

CN 1185, 569'850/192'550. Mai-juin 1996; septembre 1996.

Ensembles MRA: AV 96/9947-9983; 10202-10206; 10213.

Fouille de sauvetage (pose de canalisations). Longueur des tranchées env. 120 m.

Investigations, documentation: P. Blanc, Ch. Chevalley, J.-P. Dal Bianco.

Références bibliographiques: BPA 25, 1980, p. 6-52; ASSPA 73, 1990, p. 204; ASSPA 74, 1991, p. 214-220; BPA 33, 1991, p. 126-130;

AS 15, 1992, 1, p. 2-17. BPA 37, 1995, p. 204-209.

Les équipements collectifs de nouvelles parcelles à bâtir ont engendré l'ouverture de plusieurs tranchées à la rue du Pavé et dans la parcelle 508, sur le site du palais de Derrière la Tour (fig. 1, 3). Ces travaux ont principalement touché les ailes nord et sud du complexe architectural sévérien ainsi que la cour qu'elles délimitent (fig. 2, 3). C'est ainsi qu'a pu être précisée l'emprise de l'aile sud, de forme trapézoïdale (fig. 7, 1). Longue de 30 m pour une largeur maximale de 12 m, elle abrite un corps d'habitation qui n'occupe en fait que la partie sud-ouest de la cour. L'espace compris entre ce corps et l'amorce d'un autre bâtiment présent à l'angle sudest (fig. 7, 2) est semble-t-il resté libre de constructions. La tranchée ouverte dans le bâtiment sud-ouest, sous le talus actuel, a révélé trois pièces communicantes dotées de sols de terrazzo et d'enduits muraux peints (fig. 7, 3). De nombreux éléments de placage en marbre étaient également présents dans les niveaux de démolition du bâtiment. Une galerie sanitaire, large de 2,50 m et pourvue d'une canalisation (fig. 7, 4), longeait les pièces à l'arrière en les séparant du mur de façade méridional, conservé sur une hauteur de 3 m. C'est dans la démolition de cette galerie qu'a été découvert un crâne humain. La mise au jour, quelques mètres plus au nord, d'un second crâne en connexion avec la partie supérieure de la cage thoracique (fig. 7, 5) confirme la présence de sépultures isolées, témoins d'une réoccupation du site à une époque tardive que l'analyse par radiocarbone des ossements tentera de préciser.

L'exploration des niveaux inférieurs a également livré les vestiges maçonnés de constructions antérieures (fig. 7, 6). Déjà signalées lors de la campagne de sondages de 1995 (fig. 7, 7), ces constructions pourraient être contemporaines de la première *domus* (fig. 7, 8) et de l'atelier de verrier du milieu du I^{er} s. ap. J.-C. établi à la frange des quartiers réguliers (fig. 7, 9).

La tranchée ouverte en travers de l'actuelle rue du Pavé a permis de détecter, en coupe uniquement, la présence d'un cinquième four de verrier sous les niveaux de chantier de l'aile nord du palais (fig. 7, 10). Il est apparemment de même type que les fours semi-enterrés découverts en 1989-1990; son remplissage inférieur comporte, outre de nombreux fragments d'argile vitrifiés provenant de l'effondrement de l'élévation sur la dalle en terre cuite du foyer, plusieurs déchets de fabrication, gouttes et fragments de petits récipients. Ce nouveau four se situe 8 m au sud des quatre autres, sur une terrasse supérieure; il s'y trouve associé à un sol de gravier ainsi qu'aux vestiges d'une structure en blocs de molasse rubéfiés. Malgré leur caractère ponctuel, ces observations confirment l'extension de la zone artisanale en direction du sud et supposent l'existence d'une deuxième installation de verriers; seule une fouille de surface pourrait permettre d'en comprendre l'organisation.

Jacques Morel MHAVD – FPA

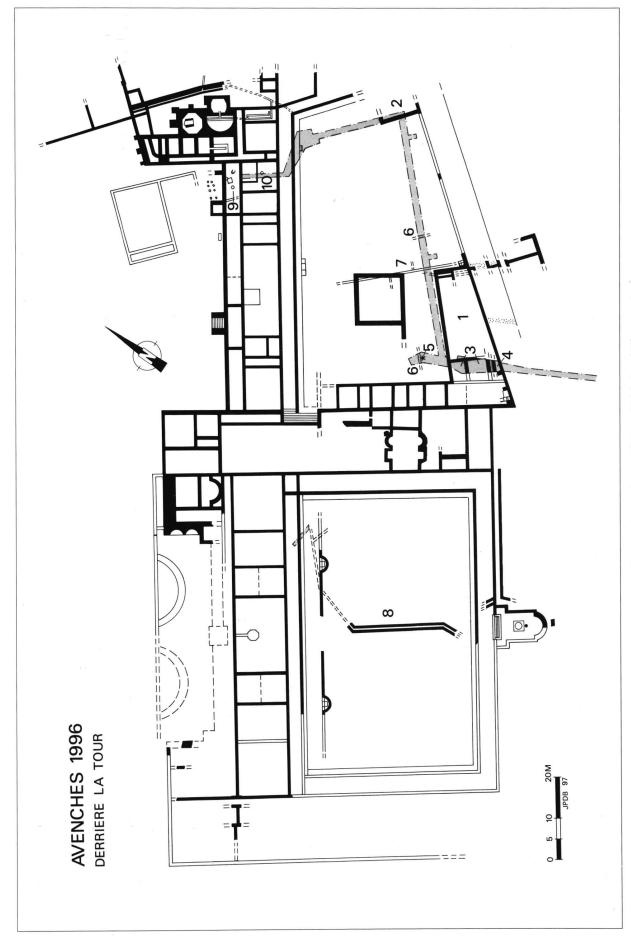


Fig. 7. Plan schématique du palais de Derrière la Tour, état janvier 1997. En grisé, les sondages réalisés en 1996. Les chiffres renvoient au texte.

4. AVENCHES / Insulae 13 et 19

Habitat. Thermes publics.

CN 1185, 570'000/192'550.

Avril et juillet 1996.

Fouille de sauvetage (pose de lignes électrique et téléphonique); sondage de vérification. Surface explorée env. 50 m².

Investigations, documentation: Ch. Chevalley, J.-P. Dal Bianco.

Références bibliographiques: *BPA* 19, 1967, p.102-103.; *BPA* 33, 1991, p. 134-136; *BPA* 35, 1993, p. 18; *BPA* 36, 1994, p. 129-135; *ASSPA* 74, 1991, p. 254; *ASSPA* 77, 1994, p. 190-191; *ASSPA* 78, 1995, p. 210-212. *BPA* 37, 1995, p. 211.

Les investigations consécutives aux raccordements électrique et téléphonique du nouveau restaurant « *Des Bains* », à la route de Berne 1, ont fourni quelques compléments aux plans de la *domus* est de l'*insula* 13 et des thermes de l'*insula* 19 (fig. 1, 4).

Sur le tracé de la tranchée touchant l'insula 13, ce sont une nouvelle portion du bassin extérieur central ainsi que le sol de terrazzo d'une salle axiale et son mur de fermeture sud qui ont pu être documentés.

L'ouverture d'un sondage de vérification dans la partie nord des thermes de l'insula 19 a permis de préciser les

dimensions du *caldarium* dégagé en 1994 (13,50 x 8 m) avec la mise en évidence de son *area* et de sa fermeture orientale (fig. 2, 4). A également pu être relevée la partie sud d'un petit local hypocausté qui jouxte le *caldarium* à l'est. Son étroitesse (1,90 m de large) et son dispositif de chauffage peuvent faire penser à un *sudatorium* communicant avec la salle chaude voisine.

J. Morel MHAVD – FPA

5. AVENCHES / Insula 14

Voirie, portique.

CN 1185, 570'000/192'600.

Janvier-février 1996.

Sondage préliminaire et surveillance des travaux de terrassement (parking). Surface fouillée env. 20 m².

Investigations, documentation: Ch. Chevalley, P. Blanc.

La création d'un parking a permis de préciser les aménagements bordiers du *cardo* séparant les *insulae* 13 et 14 (fig. 1, 5). Les vestiges du portique ouest de l'*insula* 14 ont été observés sur une longueur de 8 m dans le sondage exploratoire ouvert en bordure de l'actuelle route du Moulin (fig. 8). Le mur de fond, large de 0,66 m, est en grande partie récupéré tandis que le stylobate est relativement bien conservé: les deux hypobases en molasse partiellement dégagées sont distantes de 3 m; elles reposent sur des fondations maçonnées et comportent des encoches destinées à recevoir les tenons de poutres horizontales. Ces hypobases sont surmontées de dés, également en molasse, de 0,55 m de côté pour une hauteur conservée de 0,45 m. La pile sud a subi une réfection qui a vu le remplacement du dé par un massif maçonné de 1,20 m de côté.

A l'intérieur du portique, les niveaux archéologiques atteignent 2 m d'épaisseur. Un horizon de gravier et de galets indurés, aménagé au sommet du terrain naturel, pourrait correspondre aux vestiges de la première chaussée. Il est scellé par une succession de remblais de plus de 1 m d'épaisseur, liés à la création du portique. Le niveau de circulation de ce dernier est constitué de gravier chaulé dans lequel est aménagé un foyer en dalles de terre cuite dont l'épaisseur des défournements et sa reconstruction témoignent d'une activité intense. Son emplacement, dans le



Fig. 8. Avenches / Insula 14. Les vestiges du portique de rue occidental en bordure de la route du Moulin. Vue du nord.

portique, ainsi que sa fonction demeurent toutefois énigmatiques.

Deux autres foyers tardifs, aménagés dans les niveaux de démolition, ont été mis au jour à moins de 0,50 m sous le sol actuel: l'un réutilise comme paroi de fond la réfection maçonnée d'une des piles du stylobate, tandis que l'autre est implanté dans les matériaux comblant la récupération du mur de fond du portique.

Le report des vestiges au plan archéologique (fig. 2, 5) met en évidence la problématique de la voirie qui semble avoir subi plusieurs modifications consécutives à l'agrandissement des quartiers voisins (domus est de l'insula 13 et thermes de l'insula 19 notamment). Le suivi de l'ensemble des travaux futurs sur le tracé de la route du Moulin per-

mettra peut-être de mieux comprendre les différentes étapes du programme édilitaire romain dans ce secteur.

Les travaux de terrassement liés à la création du parking ont été peu profonds (0,30-0,40 m) et n'ont par conséquent touché aucun niveau archéologique dans l'insula 14. Il est cependant à noter que ce quartier mal connu renferme des vestiges bien conservés avec des installations tardives (ici, les deux foyers), rarement observées sur le site d'Avenches. Une fouille fine des niveaux supérieurs pourrait certainement apporter de précieuses indications concernant les dernières phases d'occupation d'Aventicum.

Ch. Chevalley FPA

6. AVENCHES / A la Maladaire

Habitat.

CN 1185, 570'465/193'190.

Février-mars 1996.

Ensembles MRA: AV 95/9869.

Sondages de vérification (protection des vestiges affleurants). Env. 90 m de tranchées.

Investigations, documentation: P. Blanc, Ch. Chevalley, J.-P. Dal Bianco.

Références bibliographiques: V. von Gonzenbach, Die römischen Mosaïken der Schweiz, Monographien zu Ur- und Frühgeschichte der

Schweiz 13, Basel, 1961, p. 56-57, pl. 14. BPA 19, 1967, p. 100-101. BPA 37, 1995, p. 119 et 212.

Une campagne de sondages exploratoires a été effectuée au lieu-dit « A La Maladaire» (parcelle n° 1942), où en avril 1995 étaient apparus des maçonneries et d'importants fragments de mosaïque à une quinzaine de centimètres à peine sous le couvert végétal fraîchement labouré (fig. 1, 6). Cette année, il s'agissait prioritairement de déterminer les mesures de protection à mettre en œuvre dans ce secteur, et, subsidiairement, de préciser l'extension et l'organisation des constructions repérées.

L'ouverture d'une quinzaine de sondages répartis sur une zone de 2'000 m² env. est venue confirmer la faible profondeur des vestiges en limite sud et est de la parcelle où les niveaux de circulation antiques (sols de *terrazzo* et terre battue) n'étaient protégés que par 10 à 20 cm de terre arable. Ces observations ont permis de délimiter une zone de 550 m² env. qui a été rehaussée en fin d'intervention d'un remblai d'une quarantaine de centimètres.

Le caractère ponctuel des observations ne permet pas de dresser un plan cohérent des constructions occupant ce secteur de la ville (fig. 9, 1995-1996). Les nombreux segments de murs repérés en sondage laissent toutefois deviner la présence d'un vaste édifice dont la façade méridionale, partiellement reprise par des murs tardifs, se développe sur 80 m au moins en bordure de l'antique route du nord-est. Les maçonneries signalées aux XVIII^e et XIX^e s. à l'ouest de la

zone d'investigation (fig. 9, 1735, 1883-85) attestent une extension des bâtiments au nord-ouest jusqu'à une vingtaine de mètres d'un ensemble de constructions fouillées en 1991 et orientées elles-aussi en fonction de la voie du nord-est (fig. 9, 1991). Aucun lien n'est attesté pour l'instant entre ces différents corps de bâtiment, ni d'ailleurs avec la mosaïque découverte au XVII^e s. non loin de là (fig. 9, 1679).

Une cour intérieure gravillonnée semble avoir occupé la partie centrale du bâtiment (fig. 9, 1) dont les pièces, dotées pour la plupart de sols de terrazzo ou en opus signinum, devaient s'étager sur plusieurs niveaux, une différence altimétrique de plus de 2 m ayant été constatée entre les locaux de façade et les pièces les plus reculées. La partie occidentale du bâtiment était occupée par une série de 5 ou 6 pièces hypocaustées contiguës (fig. 9, 2) dont les dimensions, l'agencement et par conséquent la fonction exacte n'ont pas pu être déterminés dans le cadre de cette intervention. Les niveaux supérieurs de démolition de ces pièces ont livré, outre de nombreux débris de peinture murale, de nouveaux fragments de mosaïque polychromes probablement issus du démantèlement du « pavé de l'oie » découvert en 1817 dans ce même secteur (fig. 9, 1817). Pour le reste, aucun autre élément de mobilier particulier n'a été récolté.

Relevons encore qu'en limite est de la zone menacée, une épaisse couche de matériaux argileux rubéfiés a été mise au

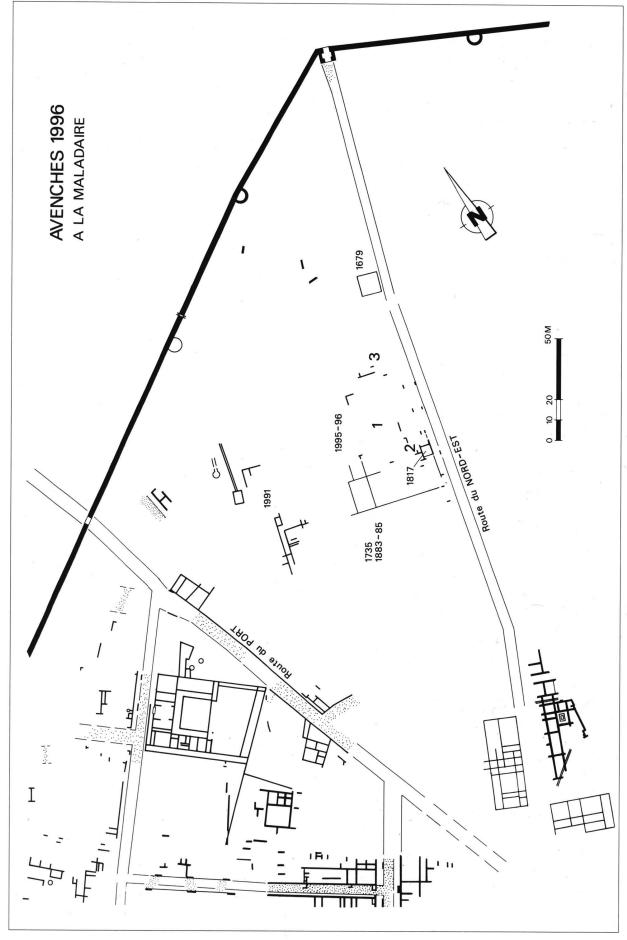


Fig. 9. Avenches / A la Maladaire. Extrait du plan archéologique d'Aventicum. Les chiffres renvoient au texte.

jour (fig. 9, 3): cette démolition de structures en terre est un nouvel indice de la présence d'installations artisanales dans ce secteur, hypothèse émise pour la première fois en 1965 lors d'une intervention ponctuelle qui avait occasionné la découverte d'un abondant matériel céramique et de nombreux accessoires de potiers dans la parcelle voisine.

Cette rapide campagne a démontré, dans le champ d'investigation restreint qui était le sien, que cette région périphérique encore largement méconnue n'est pas restée à l'écart de l'urbanisation du site, profitant de sa situation privilégiée à l'intersection des axes de circulation importants que sont la route du port et celle du nord-est. Quant aux constructions repérées cette année, demeure d'un riche propriétaire ou établissement public de type *mansio*, la question reste ouverte.

P. Blanc FPA

7. AVENCHES / Aux Conches Dessous

Voirie.

CN 1185, 570'000/192'900.

Juin 1996.

Ensembles MRA: AV 96/9933-9934.

Surveillance programmée (nouvelles installations électriques). Investigations, documentation: P. Blanc, J.-P. Dal Bianco.

La pose d'un transformateur électrique dans l'enceinte de l'entreprise FAG S.A. et son raccordement au réseau ont nécessité l'ouverture d'un caisson de 6 m² et d'une tranchée de 30 m env. qui ont partiellement recoupé les strates supérieures du *decumanus* nord de l'*insula* 4 est (fig. 1, 7).

Cette petite intervention de routine a été marquée par la découverte d'un glaive de type *Pompéi* doté d'une poignée en ivoire intacte et dont la lame entière est particulièrement bien conservée. Cette arme, dont on situe l'apparition vers le milieu du I^{er} s. ap. J.-C., a été prélevée avec deux monnaies dans une couche de sable et de gravier délavés mêlés d'os et de matériel céramique fouillée sur un peu plus d'un mètre entre une conduite moderne et un pan de mur romain d'orientation pratiquement parallèle à celle de la

tranchée. Ce mur a été dégagé sur une longueur de deux mètres à peine, à 50 cm env. sous le niveau de circulation actuel et sa largeur exacte n'est pas connue. Il s'interrompait à l'est par un bloc de grès quadrangulaire et était associé à une sorte de radier non maçonné constitué de moellons de calcaire et de galets; l'ensemble reposait sur un niveau désaffecté du *decumanus*.

Ce type d'aménagement et la nature même des sédiments fouillés sont, avec la situation de ces vestiges par rapport à la voirie, autant d'indices laissant supposer la présence en bordure de rue d'un fossé partiellement canalisé.

P. Blanc FPA

8. AVENCHES / Creux aux Patrons

Habitat.

CN 1185, 570'900/193'100.

Mars 1996.

Ensembles MRA: AV 96/10208-10212.

Surveillance fortuite (travaux de drainage). Tranchée de 200 m env.

Investigations, documentation: P. Blanc, Ch. Chevalley, J.-P. Dal Bianco, J. Morel.

L'ouverture illicite en zone archéologique protégée d'une imposante tranchée de près de 200 m au lieu-dit « *Creux aux Patrons*» (fig. 1, 8) a motivé une intervention de sauvetage dans des conditions relativement précaires, la creuse atteignant une profondeur variant entre 4 et 6 m (fig. 10). Entrepris dans le but de dégager une canalisation d'alimen-

tation en eau potable défectueuse datant probablement du siècle passé, ces travaux ont porté atteinte à une série de vestiges et de niveaux archéologiques partiellement visibles en coupe directement sous l'humus (fondations de murs, couches d'occupation et de démolition, foyers, fossés, empierrements/chemin?). Les quelques éléments de mobi-



Fig. 10 Avenches / Creux aux Patrons. Portion de la tranchée ouverte en contrebas de la Tornallaz. Vue de l'est.

lier récoltés permettent de situer ces diverses installations à l'époque romaine, entre le début du II^e et le milieu du III^e s. ap. J.-C.

Les travaux se sont poursuivis sous étroite surveillance, permettant ainsi de relever une seconde canalisation ancienne ainsi qu'un réseau souterrain de galeries de drainage que la recherche d'un deuxième point de captage a mis en évidence à une profondeur de plus de 8 m.

En mesure compensatoire, une série de sondages exploratoires complémentaires devrait être mise sur pied courant 1997 pour tenter de préciser la nature, l'organisation et l'étendue de cette occupation.

P. Blanc – J. Morel FPA – MHAVD

9. AVENCHES / Sous-Ville

Canalisation, drains. CN 1185, 569'500/192'600.

Surveillance programmée (aménagement d'une place de jeu). Surface de la fouille: env. 1'100 m².

Documentation: P. Blanc, Ch. Chevalley.

La création d'une aire de skater hockey s'étendant en partie sur le périmètre de classement extérieur de l'enceinte romaine, au nord-ouest du segment compris entre les tours 23 et 24 (fig. 1, 9), a nécessité une surveillance des travaux d'excavation réalisés jusqu'à une profondeur de 1,70 m. Si aucune structure ou couche d'époque romaine n'a pu être clairement identifiée dans ce secteur, on a toutefois relevé la présence, à 30 cm env. sous le couvert végétal, d'une canalisation drainante de calcaire jaune, non maçonnée et dotée de petites dalles de couverture en grès. A l'extrémité nordest du tronçon dégagé est apparu un fossé de drainage large

de 1,40 m et profond de 1 m dont le comblement était essentiellement composé de moellons de calcaire et de fragments de grès pêle-mêle. Un second drain de même nature a été dégagé une dizaine de mètres plus au nord. La fouille partielle de ces trois structures, orientées nord-est/sud-ouest et parallèles au tracé présumé de l'enceinte, n'a livré aucun élément permettant d'en dater les aménagements respectifs.

P. Blanc FPA

10. AVENCHES / Derrière les Murs

Voirie.

CN 1185, 569'900/193'100.

Décembre 1996.

Ensembles MRA: AV 96/10214.

Surveillance programmée (extension du réseau d'eau).

Investigations, documentation: P. Blanc.

Les travaux entrepris dans le cadre des transformations apportées au réseau d'alimentation en eau de la région de Derrière les Murs (fig. 1, 10) n'ont guère été marqués que par le repérage de la voie romaine franchissant la muraille par la Porte du Nord, dans deux sondages traversant l'actuelle route de l'Estivage. A l'ouest de celle-ci, aucune évidence d'aménagements bordiers ou de nécropole n'a été observée lors de l'ouverture, à 3 m de l'enceinte et parallèlement à celle-ci, d'une tranchée de 140 m de longueur qui n'a livré que quelques tessons du IIe et IIIe s. ap J.-C.

Dans la vaste zone agricole qui s'étend entre l'ancien stand d'Avenches et la route de l'Estivage, une dizaine de petits sondages pratiqués à 150 m env. hors les murs, sur le tracé projeté d'une canalisation de 800 m, n'ont révélé aucune trace d'occupation romaine, le sous-sol inondé de cette région consistant d'ailleurs presque uniquement en d'épais dépôts tourbeux.

P. Blanc FPA

11. AVENCHES / Sur Fourches - Prés-aux-Donnes - Champs Mantillauds

Voirie, nécropoles, habitat.

CN 1185, 569'250-569'600/191'600-191'900.

Novembre-décembre 1996.

Sondages préliminaires (projet immobilier). Surface concernée env. 110'000 m². Longueur totale des sondages env. 1'370 m.

Investigations, documentation: P. Blanc, Ch. Chevalley, J.-P. Dal Bianco, J. Morel.

Références bibliographiques: A. de Mandrot, *Notice sur Avenches*, Lausanne, 1882; *BPA* 1, 1887, p. 18-27; *BPA* 2, 1888, p. 57-61; *BPA* 3, 1890, p. 38-40; *ASSPA* 50, 1963, p. 74-75; *BPA* 31, 1989, p. 109-137.

Le vaste projet immobilier touchant sur plus de dix hectares la zone *extra-muros* sise au sud de la nécropole de la Porte de l'Ouest, aux lieux-dits « *Sur Fourches*», « *Prés-aux-Donnes*» et « *Champs Mantillauds*», a impliqué la mise sur pied d'une importante campagne de sondages préliminaires (fig. 1, 11). L'ouverture d'une trentaine de tranchées a ainsi permis d'établir un premier diagnostic archéologique pour la quasi totalité de l'emprise du projet qui s'avère menacer toute une zone funéraire ainsi que les vestiges de voirie antique et de bâtiments riverains.

Recherche de l'aqueduc

Les sondages réalisés dans la partie sud, à flanc de coteau, se sont tous révélés négatifs (fig. 11, A). La recherche de l'aqueduc de Bonne-Fontaine, dont le parcours terminal devait théoriquement traverser ces parcelles (voir *BPA* 20, 1969, p. 34 et carte au 1:25'000 annexe), s'est également avérée stérile; il faut désormais envisager un autre tracé pour cet aqueduc qui est à chercher plus en amont sur la colline.

Le réseau routier

En revanche, les tranchées ouvertes dans la plaine au nord (fig. 11, B) ont recoupé, parfois sous un important colluvionnement de pente, plusieurs tronçons de routes romaines, et peut-être moyenâgeuses, convergeant en direction de la Porte de l'Ouest. Le mode d'intervention ne permet pas pour l'instant de défaire entièrement l'écheveau d'un système viaire pour le moins complexe.

La voie Est-Ouest (fig. 11, 1)

Néanmoins, l'existence d'une voie romaine passant au sud des bâtiments relevés dans les années soixante est clairement attestée. Apparue à 1,25 m sous le couvert végétal, sa chaussée est large de 6 m et est constituée de gravier et galets calibrés conservés sur une épaisseur de 0,40 m (fig. 12). Cette voie devait probablement délimiter au sud la nécropole de la Porte de l'Ouest (fig. 11, C) avant de se rabattre, à l'approche de l'enceinte, sur le deuxième axe routier romain mis en évidence plus au sud.

L'axe Sud-Ouest/Nord-Est (fig. 11, 2)

Cette seconde route correspondrait en fait au « vieux chemin de l'Estraz» figurant sur le plan de F. Schmidt de Rossens (1760-1771) sous l'appellation «Lavi-dai-Tra», ainsi que sur les plans dressés par A. de Mandrot en 1880 (AMH B 33) et 1882 où il est accompagné de la mention «voie romaine». Hypothèse également retenue par L. Margairaz qui voyait dans cette route une éventuelle limite sud de la nécropole de la Porte de l'Ouest (BPA 31, 1989, p. 119 et fig. 2, «tracé 2»). Or, les sondages ont mis au jour deux bâtiments au nord de la voie, orientés suivant celle-ci et qui ne semblent pas a priori avoir une destination funéraire (fig. 11, 3-4). A la hauteur de ces derniers, la voie achève de traverser une région alluvionnaire et remonte en direction de la Porte de l'Ouest sur laquelle elle semble plus ou moins s'axer (fig. 11, 5). Nous perdons sa trace, sans doute enfouie à plus de 3 m de profondeur sous le colluvionnement de pente au pied du coteau (fig. 11, 6), pour la retrouver ensuite au sud-ouest sur une longueur de 120 m env. (fig. 11, 7). Dans ce secteur, la chaussée romaine présente, à très faible profondeur (-0,15 m), une recharge qui semble correspondre à la création d'un chemin moyenâgeux, voire plus récent. Il s'agirait peut-être du chemin (de l'Estraz?) reporté sur le plan levé en 1769 par D. Fornerod et augmenté par E. Ritter en 1786. Il y est représenté avec un virage à angle droit en direction du nord (fig. 11, 8), sans doute pour éviter la zone humide de la plaine. Un tel changement de direction résulte vraisemblablement de la désaffectation, sur un tronçon rectiligne, des divers réaménagements qu'a semble-t-il connu la voie romaine et qui comprenaient notamment une canalisation en bois bordant un étroit chemin empierré (fig. 11, 9). Après avoir marqué un coude en direction du nord, celui-ci s'élargit (6 m) et se trouve décalé d'une douzaine de mètres du tracé présumé de la voie romaine (fig. 11, 10); il est probablement postérieur à cette dernière, d'après les nombreux matériaux en réemploi (moellons de calcaire hauterivien, déchets de grès, de molasse et de tegulae) qui constituent

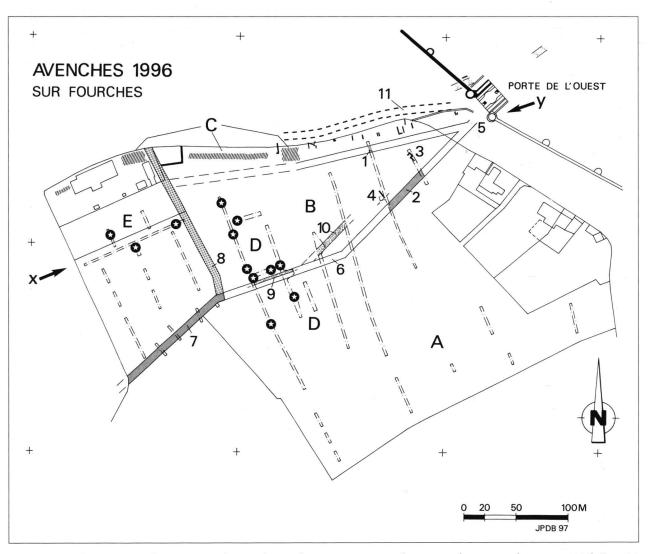


Fig. 11. Avenches / Sur Fourches. Situation des tranchées préliminaires et report schématique des vestiges observés en 1996. En grisé, les tronçons des différentes voies et chemins. En hachuré, la nécropole de la Porte de l'Ouest. Les étoiles symbolisent les sépultures mises au jour en 1996. Fléchage de la limite sud du périmètre de classement de la nécropole de la Porte de l'Ouest (x-y). Les chiffres et les lettres renvoient au texte.



Fig. 12. Avenches / Sur Fourches. Vue partielle des tranchées préliminaires. Au premier plan, les vestiges de la voie Est-Ouest.



Fig. 13. Avenches / Sur Fourches. Dégagement partiel d'une inhumation en pleine terre aux Prés-aux-Donnes.

son pavage. Cette bifurcation peut être interprétée soit comme une déviation tardive de l'axe romain, localisée au franchissement de la dépression et consécutive à des problèmes d'inondation, soit comme la desserte du moulin de «*Milavi*» dont fait également mention le plan de F. Schmidt de Rossens mais qu'aucun indice archéologique n'atteste pour l'heure.

Les sépultures

Un autre élément majeur de cette intervention a été la mise en évidence de plusieurs tombes et marquages de tombes dans deux zones distinctes: la première se situe aux «*Prés-aux-Donnes*» et s'étend de part et d'autre de la voie Sud-Ouest/Nord-Est, sur une bande de plus de 150 m de long pour une largeur estimée à environ 60 m. (fig. 11, D). La seconde est localisée aux «*Champs Mantillauds*», au sud de l'ancienne Fabrique de Lait Condensé (fig. 11, E) et se développe sur une surface supérieure à 4'500 m².

Le décapage mécanique s'est la plupart du temps arrêté au niveau d'apparition des sépultures ou de leurs marquages en surface (poteries) qui se situent entre 0,50 m et

1,50 m sous le couvert végétal actuel. Les observations très partielles font toutefois état d'inhumations avec offrandes en pleine terre et dans des cercueils. Les restes de l'aire empierrée de la nécropole sont encore visibles par endroits. La plupart des sépultures sont apparemment romaines. L'une d'entre elles semble toutefois remonter à la période protohistorique. Au vu des découvertes faites dans la nécropole de la Porte de l'Ouest, il n'est pas exclu que ces cimetières abritent également des tombes chrétiennes.

Les résultats de ces investigations préliminaires laissent entrevoir un sous-sol susceptible de livrer de précieux documents concernant la voirie et le monde funéraire aventiciens. La mise en évidence de nouveaux axes routiers n'écarte cependant pas entièrement la présence jusqu'ici supposée d'une voie romaine sous l'actuel axe de détournement d'Avenches (fig. 11, 11), à l'intérieur du périmètre de classement (fig. 11, x-y). Indirectement, les recherches futures dans ce secteur extra muros réactualiseront la problématique de la Porte de l'Ouest.

J. Morel MHAVD – FPA

Les monuments et le site

Travaux d'entretien, de restauration et d'étude

12. Thermes de Perruet (insula 29, fig. 1, 12)

Les travaux de restauration du *tepidarium* et du *caldarium*, confiés à H. Weber, Coire, se sont poursuivis à très petits pas, tant en raison des problèmes techniques rencontrés que du fait des maigres crédits disponibles. Le projet de reconstruction partielle de certains détails de l'installation a été affiné et devisé. La suite des opérations de marquage du plan et de finition des surfaces de circulation externes est espérée pour l'an prochain.

L'abri de protection a révélé certaines insuffisances qui ont été corrigées (efficacité de la barrière) ou le seront prochainement: réalisation de l'auvent occidental, étanchéité du mur de l'enclos, efficacité des descentes d'eaux pluviales et des drainages (en collaboration avec Th. Métrailler, SB et l'architecte mandaté, R. Froidevaux).

13. Théâtre (fig. 1, 13)

En prévision du remaniement parcellaire qui permettra de mieux dégager l'arrière du théâtre, la couronne de sapins et feuillus, souvent en mauvais état, qui serrait de trop près l'édifice, a été abattue au printemps par les services forestier et de la voirie de l'Etat de Vaud. Elle sera replantée quelques mètres en arrière.

L'édicule construit par L. Bosset pour marquer dans le paysage l'angle nord-est de la façade, qui menaçait ruine, a été rasé au niveau du sol où il reste visible pour dessiner le plan de cette partie de l'édifice (Entreprise mandatée: Comune SA)

Une fiche descriptive détaillée du théâtre est en préparation pour le groupe de recherche sur l'architecture galloromaine (CNRS), à la demande du prof. D. Paunier (IAHA).

14. Amphithéâtre (fig. 1, 14)

D'importants travaux de maintenance ou d'amélioration des installations se sont révélés nécessaires, tant en raison d'un certain vandalisme ambiant que pour pallier quelques défauts d'aménagement apparus à l'occasion des spectacles organisés aux arènes. Il a fallu ainsi remettre en état les installations d'éclairage public, transformer les abris protégeant le secteur archéologique nord-est, dont la toiture de verre a été remplacée par de fortes tôles zinguées, améliorer les clôtures, soigner les haies et prévoir quelques réparations aux locaux techniques (en collaboration avec Th. Métrailler, SB). Des supports permanents destinés à recevoir les gradins démontables du secteur sud ont été installés par l'Association des Arènes sur les fondations de béton réalisées à cet effet lors de la restauration de l'édifice (Entreprise Nüssli).

A l'occasion de l'exposition «Passions d'arènes», une brève vidéo a été réalisée, qui présente la découverte et la restauration de l'amphithéâtre (en collaboration avec D. Tuor-Clerc, commissaire de l'exposition). Le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud projette de publier une plaquette rendant compte des travaux réalisés ces dix dernières années; nous avons préparé une contribution traitant de l'aspect archéologique de ce vaste chantier de restauration. Une fiche descriptive détaillée de l'amphithéâtre a été réalisée pour le groupe de recherche du CNRS.

Ces divers travaux documentaires ont permis de boucler enfin le projet de panneaux d'information touristique (collab. A. Rahman) et devraient faciliter la poursuite de l'élaboration d'une monographie scientifique consacrée à ce monument de première importance.

Philippe Bridel, responsable des monuments (FPA)